

# Signature de la convention cadre de coopération scientifique INRA-UPPA

Le 27 novembre 2018, Hubert de Rochambeau, président du centre INRA de Bordeaux Aquitaine et Mohamed Amara, président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, ont signé la convention cadre qui définit la politique scientifique partagée ainsi que les modalités de partenariat, notamment par l'association au sein de deux unités mixtes de recherche : ECOBIOP (Ecologie comportementale et biologie des populations de poissons, UMR 1224) et NuMÉA (Nutrition, métabolisme et aquaculture, UMR 1419).



*De gauche à droite, Hubert de Rochambeau, président du centre INRA de Bordeaux Aquitaine et Mohamed Amara, président de l'UPPA*

Dans le cadre des thématiques de recherche communes, l'INRA et l'UPPA souhaitent également renforcer et développer l'adossement de la formation et du transfert de connaissances à la recherche. C'est déjà le cas avec l'intervention de personnels de l'INRA dans le master DYNEA (DYNamique des écosystèmes aquatiques) de l'UPPA. De plus, les deux UMR sont rattachées à l'école doctorale des Sciences exactes et de leurs applications (ED211) de l'UPPA.

Il faut également rappeler que l'INRA et l'UPPA sont associés, depuis le 1er janvier 2011, avec l'IFREMER au sein de la structure fédérative de recherche Milieux et ressources aquatiques (FR MIRA) dont l'objectif est de structurer un pôle de recherche sur les milieux aquatiques sur la côte basque, qui a fait l'objet d'une convention avec l'IFREMER sur la période quinquennale 2011-2015 (contractualisation de la fédération en cours de renouvellement).

Enfin, l'INRA et l'UPPA sont membres, avec l'Inria, du consortium du projet E2S, labellisé au titre de l'appel à projet I-SITE dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.